

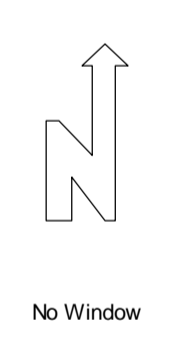


Elaboration du PLU :
 Prescrite par DCM du 11/12/2008
 Projet de PLU arrêté DCM du 23/06/2012
 Modification prescrite par DCM du 14/03/2013
 Modification prescrite par DCM du 04/12/2014
 Modification approuvée par DCM du 07/06/2016



Echelle : 1/1500

- A Zone
- Af Secteur
- Sites et secteurs à protéger au titre du L.123-1-5° et R.123-11 (CU)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L.130-1 (CU)
- 4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Construction existante non cadastrée
- ◆ Élément du patrimoine identifié au sens de l'article L.123-1-5° et R.123-11 (CU)
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration (article L.111-3 du CU)



No Window

